

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2015**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BEYNEIX Marina, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle, GRIMARD Jean-Pierre, ANDRE Pascal, SALLES Daniel, MULA José, SWITEK Samuel, PLANCHE Philippe, CARCOUET Alexandre, BAJADA Bruno.

Etaient excusés : TEXIER Emmanuelle et CASSOUX Brice (procuration à SWITEK Samuel)

Désignation du secrétaire de séance : GRIMARD Jean-Pierre

### **- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2015**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **- Révision PLU d'Egliseneuve : informations**

Madame Aurélie RUARD informe les élus qu'une réunion de concertation avec tous les agriculteurs intervenant sur la commune, ainsi que la chambre d'Agriculture s'est déroulée le 4 décembre. L'objectif était de déterminer ensemble les zones agricoles (A) et naturelles (N), et de délimiter dans les zones agricoles les parties qui pourront être constructibles.

Maintenant que le PADD a été validé, il est prévu d'étudier également le périmètre des zones U et le futur règlement.

### **- Etude aménagement de Champlong : informations**

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la réunion publique du 19 novembre, des modifications ont été apportées au projet. (cf. plan 1 en annexe), notamment une promenade de 2m le long de la route et ponctuée de quatre massifs plantés afin de mieux sécuriser ces lots. Ces espaces sur le domaine public permettraient de ménager un premier plan arboré protégeant les cours avant des lots 1 à 4 (intimité, agrément, mise à distance du voisinage...).

Cette version suppose idéalement de buser le fossé existant sur la totalité de son linéaire (sous le trottoir) et de collecter les EP avec des avaloirs ponctuels. Cela présente aussi l'avantage de sécuriser la route en évitant, en cas d'accident, les chocs frontaux sur les nez de dalle des entrées de parcelle.

Après présentation et débat, les élus ont validé définitivement le plan d'aménagement.

Monsieur le Maire explique que la suite du projet est encore un peu complexe : en effet, la dernière modification du PLU portait sur l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AUs de Champlong par transformation de ce secteur en zone AUa sur une superficie d'environ 1,76 hectares. Le Rapport de Présentation du Projet de Modification n°2 du PLU contenait l'ensemble des motifs de cette transformation, et était complété par une

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée à ce secteur et par les dispositions du Règlement modifié de la zone AUa afin de rendre le projet d'urbanisation possible. Les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Or, il s'avère que le plan de l'OAP prévu dans la modification du PLU ne correspond plus beaucoup au projet définitif d'aménagement de Champlong. Il va falloir de nouveau modifier cette OAP, donc le PLU.

Mais les avis techniques diffèrent sur la façon de faire :

- modification classique ou simplifiée du PLU pour l'OAP ?
- dépôt d'un seul Permis d'Aménager ou en plusieurs phases?
- urgence de l'aire de jeux : faut-il un permis d'aménager
- compétence de la ComCom

Pour faire le point sur ce dossier, une réunion avec les partenaires techniques (DDT, SCOT, ComCom, Parc Livradois Forez, architecte et géomètre) et les élus est prévue le 12 janvier

#### - **Traverse bourg : informations**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux sont terminés. Ceux-ci s'élèvent à 261 634,80 euros TTC (sur un marché de 261 790,20 euros TTC). Un prochain RV sera pris avec les services du Conseil départemental pour les travaux de voirie (prise de compétences et modification du projet initial : travaux, périmètre, ...).

#### - **Mise à la vente terrains des Gandons**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de traverse de bourg, le réseau d'assainissement a été refait aux Gandons. Les parcelles ZB 67, 105 et 188 sont désormais libres de toutes servitudes.

Ces parcelles sont constructibles, elles ne sont pas utilisées et elles pourraient intéresser des particuliers qui souhaiteraient faire construire une maison. Aussi, il propose de mettre ces parcelles à la vente. Une délibération sur un accord de principe avait déjà été prise.

Après débat, il est décidé de vendre ces parcelles d'une surface de 450 m<sup>2</sup> pour un prix de 50 euros/m<sup>2</sup>. Une communication sera faite dans Païjase.

#### - **Régularisation fermage terrains communaux**

Monsieur le Maire explique que les terrains à vocation agricole, dont une commune peut être propriétaire, relèvent du domaine privé communal. La location de ces biens soumet la commune aux mêmes obligations que tout propriétaire privé. Or, jusqu'ici, sur la commune d'Egliseneuve, il n'existe pas de baux pour la location des terres agricoles communales.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de régulariser cette situation, à partir de novembre 2016, afin d'être le plus transparent et juste pour les agriculteurs mais aussi les habitants.

- **Dématérialisation budget**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune dématérialise toute sa comptabilité (plus de factures papiers, que des scans et envois par mails). Pour des raisons pratiques, il paraît opportun de pouvoir également télétransmettre les documents budgétaires. Il s'agit des documents suivants :

- Budget primitif,
- Budget supplémentaire,
- Décision(s) modificative(s),
- Compte administratif.

**Délibération n°2015-49 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention signée avec le Préfecture, afin de télétransmettre tous les documents budgétaires.

- **Renouvellement Contrat Enfance jeunesse**

Monsieur le Maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse du territoire Billom St Dier/ Vallée du Jauron est arrivé à échéance le 31 Décembre 2014. Il convient de le renouveler pour 4 ans du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2018. La commune d'Egliseneuve Près Billom est signataire de ce contrat.

**Délibération n°2015-48 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du contrat enfance jeunesse.

- **Questions diverses**

➤ **Fourrière animale**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les communes sont dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été décidé de constituer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le marché issu de ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il est envisagé la constitution d'un nouveau groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Commune de Clermont-Ferrand en assurera encore la coordination. A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Monsieur le Maire explique que pour la Ville d'Egliseneuve Près Billom, l'estimation annuelle de la prestation pour 2015 et 2016 est de 874.56 euros TTC par an (0,80 € HT par an et par habitant). Si de nouvelles collectivités rejoignent ce groupement dans la convention signée le 10 mars 2016 pour un marché public de quatre ans (1er janvier 2017 à décembre 2020), il est raisonnable d'espérer un tarif encore plus bas.

#### **Délibération n°2015-50 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de groupement de commandes pour 2017-2020 ;
- d'accepter que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.

#### **➤ Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement d'activité – poste à temps non complet (16/35<sup>ème</sup>)**

Monsieur le Maire considère qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir des travaux de voirie, de mise en accessibilité des bâtiments communaux ainsi que la démarche environnementale lancée par la commune ;

Il propose :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16 heures par semaine, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 12 mois allant du 1er février 2016 au 31 janvier 2017 inclus.
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 2 — I.B. 341 — 1.M 322 du grade de recrutement. L'agent bénéficiera d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) en fonction d'un montant de référence annuel affecté d'un coefficient de 2 et proratisée en fonction du temps de travail (soit 898.60 euros par an).

#### **Délibération n°2015-51 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

➤ **Décision modificative n°2 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie qui correspondent à des immobilisations que la collectivité crée elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

En fin d'exercice, l'ordonnateur dresse un état des travaux d'investissement effectués en régie ; les écritures d'ordre permettent de comptabiliser ces travaux en section d'investissement. M. le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative en précisant qu'il s'agit d'opérations d'ordre qui ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds.

**Délibération n°2015-52 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter la décision budgétaire modificative susvisée, équilibrée en dépenses et en recettes de Fonctionnement et d'Investissement, en vue d'effectuer les opérations d'ordre relatives aux travaux en régie.

<b>COMPTES DEPENSES</b>					
<b>Section</b>	<b>Chap</b>	<b>Art.</b>	<b>Op</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Investissement	040	2313	39 (bâtiments)	Constructions	19 707.39
Investissement	040	2315	36 (voirie)	Installations, matériel et outillage techniques	15 914.95
Fonctionnement	023	023		Virement à la section d'investissement	35 622.34
<b>Total</b>					<b>71 244.68</b>

<b>COMPTES RECETTES</b>					
<b>Section</b>	<b>Chap</b>	<b>Art.</b>	<b>Op</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Investissement	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	35 622.34
Fonctionnement	042	722		Immobilisations corporelles	35 622.34
<b>Total</b>					<b>71 244.68</b>

➤ **Décision modificative n°3 :**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de financer les travaux de Traverse de Bourg.

**Délibération n°2015-53 :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder sur le budget de l'exercice 2015, au vote de virement de crédits suivant :

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Sens	Section	Nature	Montant
23	2315	1001	D	Investissement	Traverse de Bourg	30 000,00
<b>Total</b>						<b>30 000,00</b>

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Sens	Section	Nature	Montant
23	2315	1009	D	Investissement	Aménagement espace de loisirs	-30 000,00
<b>Total</b>						<b>- 30 000,00</b>

- **Compte-rendu des différentes réunions (ComCom, SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

- **ComCom** : Programmation du Pays d'Art et d'Histoire (PAH), relance du projet de Parc d'activités économiques dans la zone de l'Angaud, prescription du PLUI, travaux centre aquatique.
- **SBA** : Le Comité Syndical du samedi 12 décembre à St André le Coq n'a pas pu se tenir avec toute la sérénité nécessaire dans ce type de réunion. La séance a été ajournée au jeudi 14 janvier 2016 afin de traiter en priorité les affaires institutionnelles.

Le vote portant sur la grille tarifaire de la redevance incitative sera accompagné de débats et nécessite davantage de temps. C'est pourquoi, il sera inscrit à l'ordre du jour d'un deuxième comité syndical, le **jeudi 30 janvier**.

Commence à être soulevée l'idée d'une TEOM Incitative...

- **Vœux 2016** du SIBEM et des 3 communes le 6 janvier à Bongheat. Tous les élus et agents des collectivités sont invités.
- **Bulletin 2016** : la distribution est prévue les samedis 9 et 16 janvier.
- **Commission culture** : 4 spectacles en 2016 : un spectacle pour enfant, une pièce de théâtre, un concert de chansons françaises et un concert de jazz.